



Dans le Grand-Duché, les épargnants sont protégés contre les risques de faillite.

ASSURANCE VIE

Faut-il se laisser tenter par les contrats luxembourgeois ?

Pour son dernier lancement d'assurance vie, Altaprofits mise sur le très haut de gamme ! Le courtier en ligne commercialise le contrat luxembourgeois Generali Espace Lux Vie France, à partir de 50 000 euros. L'enveloppe permet d'investir sur un fonds en euros (2,65 % en 2014) pour 60 % de ses avoirs au maximum, ainsi que sur une soixantaine d'unités de compte. Surtout, ce contrat permet d'accéder à trois fonds pilotés par Lazard Frères Gestion aux profils prudent, équilibré et dynamique, à partir de 250 000 euros de versement. Enfin, moyennant 1 million d'euros d'avoirs, le client accède à du véritable sur-mesure via un fonds interne dédié et personnalisé, piloté par le même gestionnaire. « Il nous a fallu deux ans pour

mettre cette offre sur pied », relate François Leneveu, président du directoire d'Altaprofits.

Des frais bien négociés. En effet, le courtier a négocié les montants minimaux de versements et les tarifs de ce contrat, relativement onéreux, pour se rapprocher des standards d'Internet. Les frais de ce contrat dépendent de l'encours et de la nature des investissements réalisés, un calculateur est disponible sur le site Altaprofits.com pour simuler chaque cas de figure. Ainsi, pour un contrat de 1,3 million d'euros, dont 300 000 euros sont placés sur le fonds en euros et le solde sur le fonds personnalisé, les frais sur versement sont à 0 %. Les frais de gestion se montent à respectivement 0,70 % et 1 %.

Pourquoi opter pour un contrat luxembourgeois ? Certainement pas pour la fiscalité, les résidents de l'Hexagone devant appliquer les règles françaises.

En revanche, les assureurs du Grand-Duché offrent une grande sécurité à leurs clients : les sommes versées sur le contrat n'apparaissent pas dans leur bilan mais sont confiées à une tierce partie, une banque dépositaire. En outre, en cas de faillite de l'assureur, les souscripteurs bénéficient d'un statut privilégié, leur permettant d'être remboursés prioritairement. « Investir dans un contrat luxembourgeois permet aussi de placer des capitaux hors de France, ce qui apporte une diversification supplémentaire à son épargne », estime François Leneveu. ■

Aurélie Fardeau